

Philippe Kündig

Case postale 167

1040 Echallens

www.conseil-retraite.ch

phkuendig@gmail.com

079 204 64 96

CONSEIL RETRAITE

Pour des personnes privées
à **partir de 45 ans**

Lors d'un **entretien à votre domicile**, d'une durée d'environ **2 heures**, nous établissons, sur une feuille A4, un résumé détaillé exclusif, que nous appelons «**Canevas**», de votre **situation actuelle et prévisible pour la retraite**.

Plus de **1'600** conseils retraite ont été réalisés dès 2001 par
Philippe Kündig, conseiller financier avec brevet fédéral

Tarif 2018 : Forfait

Personne seule ou un couple avec un seul salaire : **CHF 350.00**
Couple avec deux salaires et deux caisses de pensions : **CHF 600.00**

Prestations comprises dans le forfait :

- Préparation du «Canevas» vierge
- Commande des extraits CI AVS :
envoyés par la Caisse de compensation directement au client
- Déplacements en Suisse romande
- Entretien d'environ deux heures à votre domicile :**
 - compléter le «Canevas» : revenus, patrimoine, assurances et 2^e pilier
 - **conseils neutres** en matière de
 - prévoyance privée et professionnelle (LPP)
 - pilier 3 A : calculs des rendements compte tenu de la fiscalité
 - 2^e pilier : rentes de vieillesse et transitoires et / ou capital
 - fiscalité : optimisation
 - placements : projets immobiliers et / ou plans de prélèvement
 - financements hypothécaires : tableau comparatif des taux fixes
 - contrat de mariage selon article 216 du Code civil suisse
 - successions
 - donations d'immeubles aux enfants avec droit d'habitation / usufruit
 - **détermination d'une date de retraite ordinaire ou anticipée**
 - **calcul d'un budget réaliste à la retraite**
- Calcul des rentes AVS / AI prévisibles
- Éventuellement, réalisation d'une deuxième variante
- Réponses à toute question ultérieure, de préférence par e-mail

Renseignements indispensables **AVANT** l'entretien, pour chaque personne :

- **Nom, prénom, date de naissance, adresse**

Documents nécessaires pour l'entretien : **Certificats LPP** et toutes autres informations utiles concernant les revenus et le patrimoine.

15.05.2018